

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021 à 18 h 15**

**Présents** : Patrice FONTAINE, Florence PEYRUT, Anne-Marie PICOT, Guillaume TROCHET, Fernand BERTRAND, Thomas TARAVEL, Benjamin DELEGLISE, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD

**Excusés** : Mathias BOCHET (procuration à Thomas TARAVEL),

---

A 18 h 20 Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Il fait part à l'assemblée de la naissance de Jason BIANCHI le 23/02/2021.

Il fait également part des décès de :

- Madame Eugénie Sophie TARAVEL  
Maman de Pierre TARAVEL, conseiller municipal de 1983 à 1996  
de, Marie-Claire TARAVEL épouse LANZA secrétaire de mairie de 1978 à 1984,  
de Jean-Luc TARAVEL, commerçant à la station du Corbier  
Belle-mère de Pierre LANZA, conseiller municipal de 1989 à 1995  
et de 2014 à 2015  
Grand-mère de Thomas TARAVEL, adjoint au maire depuis 2020 et conseiller municipal depuis 2014.
  
- et de Monsieur Julien GRANGE fils de d'Hervé GRANGE et de Mireille GRANGE née DUVERNEY-PRET originaire de la Commune.

Il informe ensuite l'assemblée de la démission du Conseil Municipal de Mme Dorothee ERNANDEZ suite au courrier qu'elle lui a adressé reçu le 15 février 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/01/2021
- **PREND ACTE DES DECISIONS DU MAIRE** prises dans le cadre de la délégation consentie selon l'article L.2122-22 du CGCT :

**Marchés de maîtrise d'œuvre :**

- Relatif aux travaux de création d'une maison des assistantes maternelles dans les locaux existants attribué au groupement

GALLOIS ARCHITECTES, CETBI et STEBAT pour un montant de 15 200 € HT.

- Extension et réaménagement du cabinet médical attribué au groupement GALLOIS ARCHITECTE, GATECC, CETBI et STEBAT pour un montant de 40800 € HT.
- Rénovation de l'espace détente et des vestiaires de la piscine du CORBIER attribué au groupement GALLOIS ARCHITECTES, GATECC (économiste), CETBI (BET Fluides), SARL LCO (BET Piscine) et STEBAT (BET structure) pour un montant de 61200 € HT.

- **DECIDE DE NE PAS AUTORISER** (8 voix contre et 2 voix pour) le maire à signer la convention de prestation de services proposée par la SATVAC afin de définir les relations contractuelles et les engagements respectifs de la COMMUNE et de la SATVAC pour :

- Assurer un service de prévention des risques naturels avalancheux sur le territoire de la commune par des opérations de déclenchement préventif des avalanches
- Prévoir une permanence et des interventions de premiers secours dans un périmètre défini.
- Organiser, selon les modalités techniques des activités sportives et de loisirs.

dans l'attente de plus de précisions sur les aides de l'Etat et l'étude d'autres demandes d'exonérations en cours concernant notamment la redevance d'exploitation.

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire expliquant qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication en groupement de commandes avec la commune pour l'opération située dans le secteur des Fromentières (linéaire BT de 450 ml),

Après avoir eu connaissance du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régalienne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES,

Considérant que le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux enfouissement des réseaux de Distribution publique d'Electricité), s'élève à **69 784,59 € TTC**, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à **24 616,57 € nets**,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière de cette opération avec le SDES afin de traiter l'enfouissement BT conjointement avec l'enfouissement des réseaux Télécom et éclairage public ;

**AUTORISE** le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

A 19 h 00, l'ensemble des questions de l'ordre du jour la séance est levée.

Le Maire

Patrice FONTAINE

